



## Sections académiques de **POITIERS**

Nos réf. : CP-MM n° 56

### **Déclaration liminaire SNES - SNEP - SNESup-FSU du jeudi 25 juin 2015**

Monsieur le Recteur,

La Capa qui nous réunit aujourd'hui est chargée d'examiner les dossiers de titularisation des professeurs stagiaires agrégés, nous voudrions dire une fois encore notre crainte de voir, année après année, les postes offerts aux concours de l'enseignement, et du second degré en particulier, ne pas être pourvus. Une désaffectation pour le métier d'enseignant se manifeste ici ouvertement et devrait interroger, dans un contexte pourtant de fort taux de chômage des jeunes.

Le SNES-FSU se réjouit du rétablissement d'une formation au métier d'enseignant, qui reste cependant encore insuffisante. Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Recteur, des réponses favorables que vous nous avez récemment apportées quant à la délocalisation prochaine des formations transversales et de certaines formations disciplinaires dans les départements ; ces dispositions ne manqueront pas de faciliter l'entrée dans le métier des collègues stagiaires.

Car, la première année de mise en œuvre de l'ESPE appelle des réserves. Tout d'abord, l'organisation a pu se montrer balbutiante, qu'il s'agisse d'emplois du temps définis trop tardivement dans les premières semaines, des textes réglementant l'évaluation de l'année de stage et la titularisation, connus quelques semaines seulement avant l'échéance. Ces conditions de calendrier ne peuvent que susciter de l'inquiétude chez les collègues, partagés en outre entre deux postures du fait de leur situation : posture d'étudiants d'une part appelés à suivre des cours durant les vacances scolaires, posture d'enseignants, empêchés de rejoindre les conseils de leurs classes parfois par présence requise à l'ESPE. Tout ceci tient notamment à la place du concours qui fait se télescoper, de manière parfois incohérente, la formation professionnelle et la formation universitaire.

Une très grande disparité dans le traitement des stagiaires selon leur discipline de recrutement se laisse aussi observer. Nous tenons encore à faire remarquer que la bienveillance, à laquelle tout enseignant est aujourd'hui et légitimement appelé, a pu parfois manquer lorsqu'il s'est agi d'évaluer les professeurs stagiaires. Les conditions d'exercice du métier, difficiles parfois pour un professeur chevronné, le sont a fortiori pour un professeur stagiaire et l'Institution, au travers de ses divers acteurs, devrait davantage réassurer ces personnels ; ce n'est pas toujours le cas.

Nous terminerons en évoquant notre crainte de voir se reproduire les conditions ubuesques d'affectation des stagiaires que nous avons connues à la rentrée 2014. Nous attendons du Ministère qu'il vienne régler ces problèmes liés à la diversité des parcours de formation et à la disparité des maquettes universitaires. L'École ne saurait aujourd'hui traiter avec légèreté de la question du recrutement des enseignants et des conditions d'entrée dans le métier. A cet égard, la revalorisation des débuts de carrière et de l'ensemble des rémunérations dans la profession est plus que jamais urgente, à rebours du recul orchestré en ce début d'année pour les stagiaires recrutés à l'échelon 1.